DÉPARTEMENT de l'HÉRAULT

MAIRIE de PERET
34800

Arrêté du Maire 2023/189

Portant règlementation du stationnement
Parking Halle aux Sports

Le Maire de la ville de PERET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles : L. 2212-1, L. 2212-2 et 2213 – 2 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code de la route et notamment les articles R 411-5 et R 417-10 ;
Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-1 à R. 610-5 ;
Vu la programmation du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » par l'école de PERET sur le parking de la halle aux sports au mois de décembre ;
Considérant qu'il importe dans un but de sécurité de réglementer le stationnement au parking de la halle aux sports pendant la programmation du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » ;

ARRETE

Article 1

Le stationnement sur le parking de la halle aux sports sera interdit à partir de 8h à tout véhicule les jours suivants :

- Jeudi 7 décembre 2023.
- Lundi 11 décembre 2023.
- Jeudi 21 décembre 2023.

Seuls les véhicules du service technique de la commune ou de secours y seront autorisés.

Article 2

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout véhicule gênant pourra être enlevé par la fourrière ou sera passible d'amende.

Article 3

Madame le Maire, Madame la secrétaire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault, Messieurs les Agents du Service Technique sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et dans la commune de PERET.

Article 5

Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à PERET, le 30/11/2023.
Le Maire,
Isabelle SILHOL.

MAIRIE DE PERET (Hérault)